

L'opérateur de restriction *ne... que* et l'argumentation

Philippe Barbaud

Volume 15, Number 1, 1985

Syntaxe et Sémantique des connecteurs

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602552ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602552ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Barbaud, P. (1985). L'opérateur de restriction *ne... que* et l'argumentation. *Revue québécoise de linguistique*, 15(1), 153–170.
<https://doi.org/10.7202/602552ar>

Article abstract

La double particule *ne... que* qui marque la restriction en français standard est souvent utilisée à des fins argumentatives. L'auteur soumet l'analyse de cet opérateur à la concurrence de deux théories, celle des échelles argumentatives d'Oswald Ducrot et celle des échelles pragmatiques de Gilles Fauconnier. Il ressort de cette confrontation que si l'on impute à *ne... que* un pouvoir argumentatif, c'est en vertu de l'implication pragmatique d'appartenance véhiculée par cet opérateur et non en vertu d'une propriété argumentative inhérente à son interprétation sémantique.

L'OPÉRATEUR DE RESTRICTION *NE... QUE* ET L'ARGUMENTATION

Philippe Barbaud

1. Introduction

Lorsque La Fontaine introduit la fable «Le chien et le loup» par ces vers bien connus :

- (1) Un loup n'avait que les os et la peau
Tant les chiens faisaient bonne garde.

il veut assurément nous convaincre de l'extrême maigreur de l'animal sauvage. En ayant recours à la double particule restrictive *ne... que* — ou opérateur *NQ* — le fabuliste a su exploiter un procédé de rhétorique plus convaincant ou plus expressif que l'énoncé d'une simple affirmation telle que «un loup avait les os et la peau tant...» Selon Moignet (1973, p. 10) d'ailleurs, «le tour *ne... que*, ainsi d'ailleurs que les autres tours exceptifs, est, stylistiquement, un moyen expressif de mise en relief».

L'efficacité du procédé doit néanmoins se discuter selon la logique de l'argumentation de cette fable puisque quelques vers plus loin, le poète en arrive à la conclusion suivante :

- (2) Le loup donc l'aborde humblement.

L'occurrence de l'opérateur *NQ* et celle du connecteur *donc* n'étant certainement pas fortuite dans le déroulement de cette rhétorique, nous sommes justifié croyons-nous, de conférer à la restriction inhérente à l'interprétation sémantique de *ne... que* une valeur d'argument discursif.

Aussi, n'avoir *que les os et la peau* serait-elle l'expression la plus apte à nous convaincre de ce que le loup se trouve dans un état tellement piteux qu'il n'est pas en mesure de *livrer bataille*. La Fontaine s'est donc appuyé sur l'argument de la très grande maigreur du loup pour nous faire admettre autre chose, en l'occurrence un certain comportement ayant toute l'apparence de la couardise. Le choix du procédé de la restriction devient alors

particulièrement significatif parce qu'il vise à fournir au lecteur un argument de poids afin de disculper l'animal sauvage de sa façon d'agir devant l'animal domestique visiblement en excellente condition physique.

C'est pourquoi nous nous proposons d'examiner ici le statut de l'opérateur *NQ* dans le cadre de deux théories concurrentes de la pragmatique de l'argumentation, celles de Oswald Ducrot et de Gilles Fauconnier. Nous mettrons en évidence du même coup quelques propriétés de l'opérateur *NQ* particulièrement bien adaptées à certains procédés de rhétorique comme l'ironie, la dérision ou le comique.

2. Échelle argumentative ou échelle pragmatique?

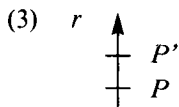
À première vue, les phrases restrictives construites avec *ne... que* (en abrégé, phrases-*NQ*) semblent accréditer la notion d'échelle argumentative qui se trouve au centre de la théorie de l'argumentation préconisée par Ducrot et Anscombe (1978, 1983) et Ducrot (1980). Il s'ensuit que leurs vues pourraient se voir singulièrement renforcées dans la controverse qui les oppose à Fauconnier (1975, 1976). Ce dernier fait plutôt appel à la notion d'échelle pragmatique implicative en arguant que la valeur argumentative de certains énoncés n'est que la conséquence d'une propriété plus fondamentale liée à l'expression de la quantité. Résumons brièvement ces deux théories et supposons en même temps que chacune d'elles puisse s'appliquer au cas des phrases-*NQ*.

La théorie des échelles argumentatives proposée par Ducrot (1980, p. 18) et de manière plus générale, celle de l'argumentation que défendent Anscombe et Ducrot (1983, p. 164) soutient que l'enchaînement d'un discours a pour raison d'être la conclusion *r* à laquelle un locuteur désire en arriver. Mais la valeur de conclusion accordée à un objet par un locuteur dépend du degré auquel il situe cet objet dans un ordre de qualité quelconque. La valeur conclusive associée à ce degré de qualité est conventionnellement notée *R*. On voit donc que *R* conditionne toujours *r*. En pratique, nous confondons *R* et *r*.

Il serait alors loisible d'assimiler un énoncé restrictif comportant un syntagme *que-X* à un argument *P'* «supérieur» à un autre noté *P* par rapport à la conclusion *r* dans la mesure où, si l'on accepte de conclure de *P* à *r*, l'on convient par le fait même de conclure de *P'* à *r*, la réciproque n'étant pas vraie. À titre d'illustration si *P' = Le tonneau est plein*, alors

cet énoncé sera considéré comme étant toujours argumentativement supérieur à $P = \textit{Le tonneau est presque plein}$ (op. cit., p. 166) car si P est accepté comme argument favorable à r compte tenu de R , à plus forte raison P' le sera-t-il pour la même conclusion.

L'opérateur NQ serait donc une forme linguistique ayant la propriété d'introduire une échelle qui permet d'ordonner les énoncés selon la force argumentative qu'ils véhiculent respectivement par rapport à une conclusion quelconque, ce qu'illustre le schéma suivant :



En poursuivant l'application de cette théorie à l'exemple de La Fontaine, on peut très bien concevoir en effet que pour une conclusion telle que, mettons, $r = \textit{«le loup n'est donc pas en état de se battre»}$, l'énoncé (1) puisse être tenu pour un argument supérieur à un autre comme, par exemple, la version simplement déclarative de (1) : $\textit{«Un loup avait ses os et sa peau...»}$, ce qui paraît discutable sur le plan stylistique. Il s'ensuit que, règle générale, l'énoncé restrictif serait toujours plus convaincant que l'énoncé déclaratif correspondant eu égard à la même conclusion. Ce résultat nous paraît correspondre à ce que l'intuition perçoit d'un exemple comme : $\textit{Sonia, voyez-vous, n'a que vingt ans (P')}. \textit{Elle est encore jeune (r)}$. Sans contredit, si le fait d'accepter qu'avoir vingt ans (P) puisse tenir lieu d'argument favorable à la jeunesse de Sonia, alors le fait de $\textit{n'avoir que vingt ans}$ s'interprète comme un argument encore plus favorable à cette conclusion.

Voyons maintenant comment la théorie des échelles pragmatiques formulée par Fauconnier pourrait rendre compte des phrases- NQ . D'après ce dernier, il devrait être possible de construire un ensemble ordonné de la forme :

$$(4) \quad [m < \dots < x_1 < x_2 < \dots < x_n]$$

qui pourrait être associé à un schéma propositionnel $R(x)$ si pour toute paire d'éléments de l'échelle / x_i, x_j / telle que :

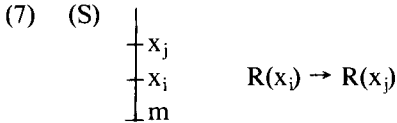
$$(5) \quad x_i < x_j$$

on a :

$$(6) \quad R(x_i) \rightarrow R(x_j)$$

(où \rightarrow dénote l'implication pragmatique, c'est-à-dire une implication qui n'est pas forcément logique) (Fauconnier 1976b, p. 15).

En supposant que le Principe Scalaire de Fauconnier puisse concerner les phrases-*NQ*, l'interprétation sémantique de celles-ci suppose alors l'existence d'une échelle pragmatique (S) telle que l'élément *que-X* devrait correspondre à un point localisé sur le tableau suivant :



Ainsi, pour en revenir à notre exemple du début, *n'avoir que les os et la peau* serait pragmatiquement interprété comme une propriété *R* située au point inférieur *x_i*, ce qui entraînerait l'application du Principe Scalaire (6) avec, pour résultat, une implication quelconque liée à l'interprétation sémantique de cet énoncé.

Quelle serait l'implication en question? Ou, question complémentaire, par rapport à quel autre point supérieur *x_j* de l'échelle une phrase-*NQ* peut-elle satisfaire la condition stipulée en (5)? De toute évidence, il nous faut examiner de plus près le contenu implicite de ce type de phrase.

3. Nature présuppositionnelle des phrases-NQ.

D'après l'usage moderne de cette double particule (voir Gaatone 1971, pp. 210-211), il est maintenant établi (Barbaud 1974, p. 178; Ducrot 1980, p. 152 et Horn 1969 pour l'anglais) que ce contenu se décompose en deux propositions distinctes, l'une qui affirme quelque chose et l'autre qui nie autre chose à partir du même schéma d'énonciation. Ainsi dans les exemples suivants :

- (8) Ludovic ne boit que de la bière.
 (9) Éric n'aime que Sonia.

il est conforme à l'interprétation sémantique de ces phrases de poser que (10) et (11) sont les propositions que l'on implique habituellement pour chacune d'elles respectivement :

- (10) a. «Ludovic boit de la bière»
 b. «Ludovic ne boit pas autre chose»
 (11) a. «Éric aime Sonia»
 b. «Éric n'aime personne d'autre»

Précisons qu'une analyse similaire, conduite toutefois dans le cadre de la théorie guillaumienne, se retrouve dans Moignet (1973, p. 7-8). Ainsi, le statut sémantique de (a) est celui d'une présupposition puisque, suivant le critère habituel préconisé entre autres par Zuber (1972) et Ducrot (op. cit., p. 100), la présupposition d'un énoncé doit être commune à la version négative aussi bien qu'à la version affirmative de l'énoncé en question. C'est bien se qui se passe à propos de (a) puisque (a) se retrouve aussi bien en (8) et (9) selon le cas qu'en (12) et (13) :

- (12) Ludovic ne boit pas que de la bière.
- (13) Éric n'aime pas que Sonia.

Ainsi, la négation d'une phrase-*NQ* n'as pas comme conséquence de nier la proposition (a) qui est associée à sa version affirmative mais bien plutôt de la maintenir.

Cependant, en vertu du même critère, il faut bien reconnaître que le statut sémantique de (b) est celui d'une implication puisque, à l'inverse de la présupposition, il s'agit de propositions qui sont implicitées respectivement par (8) et (9) mais non par (12) et (13). Au contraire, ces derniers énoncés doivent s'interpréter selon la proposition affirmative suivante :

- (14) «Ludovic boit autre chose».
- (15) «Éric aime quelqu'un d'autre».

De telles implications peuvent d'ailleurs être facilement réalisées en surface au moyen soit de phrases coordonnées par *et* comme en (16)-(17), dans lesquelles le second membre conjoint est obligatoirement négatif :

- (16) a. Ludovic ne boit que de la bière et rien d'autre.
- b. *Ludovic ne boit que de la bière et autre chose.
- (17) a. Éric n'aime que Sonia et personne d'autre.
- b. *Éric n'aime que Sonia et quelqu'un d'autre.

soit, dans le cas des phrases-*NQ* négatives, au moyen d'une coordination par *mais aussi* ou d'une simple juxtaposition, comme en (18)-(19) :

- (18) Ludovic ne boit pas que de la bière mais aussi du vin, du schnaps, etc.
- (19) Éric n'aime pas que Sonia; il aime aussi sa mère.

C'est donc grâce aux différences d'implication entre l'opérateur-*NQ* et les autres opérateurs que sont *même* et *surtout* que l'on peut expliquer l'agrammaticalité de (20) et (21) :

(20) *Ludovic ne boit surtout que de la bière.

(21) *Éric n'a invité même que Sonia.

S'il y a incompatibilité de ces opérateurs, la raison en est imputable au fait que l'implication pragmatique sous-jacente à *ne... que* (exclusive) contredit celle (inclusive) qui est sous-jacente aux deux autres formes puisque ces deux dernières signifient que Ludovic boit autre chose et que Éric invite quelqu'un d'autre.

Il semble en outre que la loi de la contraposition gouverne le rapport qui unit une phrase-*NQ* à sa proposition implicative puisque, à présupposition égale, l'énoncé d'une phrase-*NQ* affirmative implicite une proposition négative que nous appellerons ici *exclusion implicative* tandis qu'une phrase-*NQ* négative implicite une proposition affirmative que nous appellerons désormais *inclusion implicative*.

4. Restriction et argumentation.

On constate ici que la théorie des échelles argumentatives se heurte à plusieurs difficultés. En supposant en effet que la présence de *ne... que* dans les énoncés (8) et (9) induise une échelle de ce type en vertu de quoi ces deux énoncés seraient jugés argumentativement supérieurs, il faut admettre qu'un tel résultat irait souvent à l'encontre de l'intuition. Outre qu'une conclusion telle que : *Ludovic fait donc preuve de sobriété* ou *Éric est donc très amoureux* convenant respectivement à (8) et (9) ne puisse formellement pas être spécifiée par la théorie elle-même, la force argumentative des énoncés n'est pas sans défaut. Par exemple, *ne boire que de la bière* peut vouloir entraîner la conclusion que *Ludovic boit fort peu*. Mais cela peut vouloir entraîner tout autant la conclusion que *Ludovic est un gros consommateur de bière*. Le même énoncé peut donc être interprété comme un argument en faveur de la sobriété de Ludovic ou comme un argument en faveur de son intempérance. La théorie de Ducrot ne peut donc résoudre la difficulté de l'ambiguïté d'une conclusion en faveur de laquelle un même énoncé peut être invoqué. Il est contradictoire en effet que le même énoncé puisse servir d'argument décisif en faveur de deux conclusions opposées. On ne voit pas, dans ces conditions, en vertu de quoi une phrase-*NQ* pourrait constituer un argument supérieur à un autre.

Mais là où cette théorie ne permet plus de rendre compte des phrases-*NQ*, c'est lorsque la négation intervient. La Loi de l'Inversion argumentative formulée par Ducrot (1980, p. 28) prédit que la négation de l'argument

entraîne celle de la conclusion ainsi que l'inversion de l'ordre des arguments dans l'échelle, ce qu'illustre le schéma (23) qu'il convient de mettre en parallèle avec le schéma (3) :

$$(23) \quad r \quad \begin{array}{c} \uparrow \\ + \quad P \\ + \quad \sim P' \end{array}$$

Or il est évident que l'énoncé (12) n'implicite pas que *Ludovic ne fait pas preuve de sobriété* puisqu'il peut boire de la bière et bien d'autre chose tout en restant sobre. La négation d'une phrase-*NQ* suggère un ensemble de type énumératif dont le caractère quantitatif n'est en rien lié à la conclusion, c'est-à-dire dans ce cas-ci, l'intempérance de Ludovic. Il en va de même de l'énoncé (13) : le fait qu'Éric aime non seulement Sonia mais aussi sa mère et possiblement beaucoup d'autres personnes ne peut jamais impliquer : *Il n'est donc pas amoureux*. Ce serait même la conclusion contraire qui le serait, compte tenu de ce que le comportement amoureux relève de critères parfaitement pragmatiques et même subjectifs. Il s'ensuit que la théorie des échelles argumentatives ne peut pas être étendue au cas des phrases-*NQ*, ce qui fait de *ne... que* — et possiblement des autres opérateurs *rien que*, *seulement (que)* et *juste* (en canadien-français) — une forme linguistique (ou marqueur) à part des autres marqueurs comme *même*, *presque*, *à peine*, *aussi*, *au moins*, etc., réputés comme étant de nature argumentative. C'est là, naturellement, un résultat fort décevant pour la théorie de Ducrot et Anscombe.

5. Restriction et implication pragmatique.

Deux difficultés doivent être résolues à priori si l'on souhaite intégrer le cas des phrases-*NQ* dans le traitement qui relève de la théorie des échelles pragmatiques de Fauconnier. La première réside dans le calcul implicatif (6) en tant que tel. La seconde réside dans la condition d'ordre des éléments (5) qui forment la paire $[x_i, x_j]$ spécifiée dans la formulation du Principe Scalaire.

En ce qui regarde la première difficulté, il est clair que (6) n'est pas adéquat à l'interprétation correcte d'une phrase-*NQ* puisque ce qui est impliqué doit y être obligatoirement affirmé lorsque $R(x)$ est négatif. Ainsi, abstraction faite pour l'instant, du problème que soulève la condition préalable (5), la relation qui unit (8) à (10b) ou (9) à (11b) sera correctement exprimée si le Principe Scalaire comporte aussi le calcul suivant

$$(24) \text{ a. } R(x_i) \rightarrow \sim R(x_i)$$

ce dernier étant applicable seulement lorsque la présence de *ne... que* dans une phrase signale l'existence d'une échelle pragmatique particulière. C'est de façon tout à fait naturelle par ailleurs que le prédicat $R(x)$ s'assimile de facto à la présupposition d'une phrase-*NQ* ce qui est un avantage descriptif indéniable puisque c'est le Principe Scalaire qui relie l'implicite présuppositionnel à l'implicite implicatif d'une phrase-*NQ*.

Parallèlement, la relation qui unit (12) à (14) ou (13) à (15) sera exprimée au moyen du calcul suivant, toute chose restant égale par ailleurs quant au schéma présuppositionnel $R(x)$:

$$(24) \text{ b. } \sim R(x_i) \rightarrow R(x_i)$$

La formulation du Principe Scalaire ainsi enrichie, la théorie de Fauconnier présente l'avantage de spécifier formellement les deux composantes du calcul implicatif — parties gauche et droite de la flèche — sans recourir pour autant à un impondérable tel qu'une conclusion *r* hypothétique et informelle.

Il importe ici de remarquer que le renversement de l'échelle que prédit la théorie de Fauconnier lorsqu'un opérateur de négation agit sur $R(x)$ ne semble pas devoir se produire à l'instar de ce qu'on observe par exemple dans les phrases qui comportent un syntagme du type *même-X*. Dans les deux exemples suivants

- (25) a. Même Ludovic arrive à le faire.
 b. Même Ludovic n'arrive pas à le faire.

le Principe Scalaire s'applique également à la différence cependant que le SN *Ludovic* correspond au minimum de l'échelle pragmatique en (25a) puisqu'il induit une quantification universelle telle que *tout le monde arrive à le faire* tandis qu'il correspond au maximum de la même échelle en (25b) puisqu'il induit une quantification universelle telle que *personne n'arrive à le faire*. Le renversement de l'échelle est la conséquence de ce que l'implication est nécessairement orientée vers sa partie supérieure. Un tel renversement accompagne donc toujours la négation du schéma propositionnel; on peut même dire qu'il en est sa contrepartie.

Or rien de tel ne s'observe à propos des phrases-*NQ*. Qu'il s'agisse de (8)-(9) ou de (12)-(13), les SN *de la bière* et *Sonia* correspondent toujours au quasi-minimum de l'échelle, jamais à son quasi-maximum. L'explication de

ce phénomène — observé aussi par Moignet (1973, p. 51) — est pourtant simple et même tout à fait compatible avec la théorie de Fauconnier. En effet, le non-renversement des échelles pragmatiques associées aux phrases-*NQ* découle de ce que l'opérateur de négation est déjà contenu dans le calcul implicatif d'une phrase-*NQ* affirmative. Par conséquent, la négation d'une telle phrase annule en quelque sorte l'effet de la négation implicative, ce qui se traduit par le maintien de l'échelle dans son état initial. Le renversement ne se produit pas et le point (x_i) correspond toujours à un quasi-minimum dans l'esprit du locuteur.

6. De la relation cardinalé

La seconde difficulté a trait à la condition préalable (5). Elle découle d'ailleurs de ce que Fauconnier fait intervenir dans son principe le concept «d'ensemble E totalement ordonné avec un minimum m et un maximum M » (Fauconnier 1976a, p. 96). En vertu du même principe, la théorie n'exclut pas que M ou m puissent servir de repères assimilés à x_i . Elle suppose même le contraire dans la mesure où elle s'avère parfaitement adaptée à la description de phrase telles que (26a)-(28a) dans lesquelles les SN *la plus belle*, *une goutte* et *le moindre bruit* représentent soit le maximum soit le minimum de leur échelle respective. Dans ces conditions, la mauvaise formation des phrases-*NQ* (26b)-(28b) ne s'explique pas :

- (26) a. Sonia est même la plus belle.
- b. *Sonia n'est que la plus belle/*que la moins belle.
- (27) a. Ludovic n'en a pas bu une seule goutte = (L. n'a rien bu).
- b. *Ludovic n'en a pas bu qu'une seule goutte.
- (28) a. Éric ne tolère pas le moindre bruit = (L. ne tolère aucun bruit).
- b. *Éric ne tolère (*pas) que le moindre bruit.

Visiblement, les phrases-*NQ* échappent à l'application du Principe Scalaire en ce qu'elles n'admettent pas que les points maximum ou minimum d'une échelle quelconque puissent s'assimiler à x . Cela rend compte trivialement de la mauvaise formation de phrases telles que :

- (29) a. *Ludovic ne boit qu'aucune boisson forte.
- b. *Éric n'aime que personne.
- c. *Sonia n'achète que rien.
- d. *Natacha n'invitera que tout le monde.

Il en va de même à propos des réalisations de surface de l'implication : la négation et l'affirmation implicatives portant obligatoirement sur la partie supérieure de l'échelle, le second membre conjoint d'une phrase-*NQ* coordonnée ou juxtaposée ne peut être que d'une quantité plus grande que l'autre, ce qui est particulièrement visible avec les phrases-*NQ* quantifiées :

- (30) Ludovic n'a bu qu'un seul verre de vin et pas plus / *et pas moins.
- (31) Sonia n'a pas que deux filles; elle en a trois / *elle en a une seule.

Triviale aussi devient l'explication qui rend compte de l'agrammaticalité de la suite alternative de (32), de la bizarrerie de celle de (33), de l'inacceptabilité de celle de (34) et du non-sens de celles de (35) :

- (32) Sophie ne fut que légèrement blessée / * que grièvement blessée dans cet accident.
- (33) Éric n'avait que 10 ans / *que 78 ans lorsque son père est mort.
- (34) Ton ami n'a plus que 9 doigts / *que 10 doigts pour jouer du piano.
- (35) Cet homme n'est *que mort / que blessé / *que vivant.

Toutes sont exclues du fait que le point x_i signalé par *ne... que* correspond soit au minimum soit au maximum situé aux extrémités d'une échelle particulière, étant admis au départ que la justification de ces repères demeure soumise aux conventions ordinaires d'une certaine normalité ainsi qu'aux idées préconçues tirées de l'expérience de la vie et de la connaissance du monde.

Il convient donc de compléter la condition préalable (5) d'une restriction telle que

- (36) $(M, m \neq x_i)$

dans le cas des phrases-*NQ*, condition que Ducrot (1980, p. 152) a spécifiée dans ses règles d'interprétation sémantique.

Par ailleurs, on constate que même avec les expressions quantifiées, la stricte observance de (5) ne permet pas de rendre compte de l'inacceptabilité des exemples suivants :

- (37) a. Éric ne l'aime que très peu, qu'un peu, *qu'assez, *que beaucoup, *que passionnément, *qu'à la folie, *que pas du tout.

- b. Sonia ne vend que quelques babioles, *que plusieurs babioles, *que la plupart des babioles, *que presque toutes les babioles.

Le respect aveugle de la condition préalable (5) devrait quand même permettre de sélectionner deux points intermédiaires dans les séries précédentes, ordonnées pourtant de manière analogue à la progression cardinale. Par conséquent, la relation d'ordre qui entre dans une telle condition est impropre à rendre compte du caractère global et non local de l'exclusion ou de l'inclusion implicatives.

Il s'ensuit que le respect de la condition (5) telle que formulée par Fauconnier requiert que le syntagme *que-X* soit obligatoirement interprété comme «plus petit», «moins bon» ou comme «inférieur» à l'autre élément qui fait partie de l'implication prédite. Or une telle condition est difficilement satisfaite lorsque la phrase-*NQ* contient un syntagme nominal ou adjectival non quantifié, de même qu'un participe passé ou un syntagme verbal à l'infinitif. Même dans le cas des SN *de la bière* et *Sonia* des phrases (8) et (9), une telle interprétation paraît erronée puisque les phrases-*NQ*, au contraire des phrases construites avec *même* ou *surtout*, ne sont jamais compatibles avec une énumération d'objets :

- (38) a. Ludovic ne boit ni vin ni café ni même de la bière.
 b. *Ludovic ne boit ni vin ni café ni que de la bière.
 (39) a. Éric aime Tania, Natacha et même Sonia.
 b. *Éric n'aime Tania, Natacha et / mais que Sonia.

L'autre fait qu'il convient de signaler a trait aux constructions superlatives autres que copulatives. Alors que dans les exemples (26b) et (28b) l'on avait constaté l'incompatibilité du SN superlatif et de l'opérateur-*NQ*, celle-ci disparaît dans les exemples (40) :

- (40) a. Éric ne s'est intéressé qu'à la moins jolie de mes trois sœurs.
 b. Ludovic ne boit que les alcools les plus forts.

Il saute aux yeux que de telles phrases devraient être normalement exclues du fait que l'opérateur-*NQ* focalise un point situé à l'une ou l'autre des extrémités d'une échelle pragmatique de beauté ou de teneur en alcool. L'explication de ce phénomène tient, croyons-nous, au fait que les constructions superlatives sont interprétées elles aussi en fonction d'une relation *d'appartenance* ou relation de tout à partie (Barbaud 1976) et non en fonction d'une

relation d'ordre ou de cardinalité. En tout état de cause, l'implication inclusive ou exclusive qu'entraîne la focalisation d'un SN superlatif par *ne... que* se porte non pas sur un point supérieur à l'une ou l'autre des extrémités — ce qui ne se conçoit pas — mais sur l'ensemble des éléments appartenant à la même classe logique que l'élément focalisé.

7. La relation d'appartenance.

On peut donc prendre argument des faits qu'illustrent les exemples (37)-(40) pour établir que la restriction ne véhicule aucune notion de cardinalité permettant à la condition (5) de s'appliquer telle quelle. L'élément *que-X* d'une phrase-*NQ* ne devrait donc jamais s'interpréter en raison d'un degré, d'une qualité ou d'un état moindres que l'élément incorporé à l'implication. Aussi ne fait-il aucun sens de faire correspondre la relation $x_i < x_j$ à quelque chose comme : (*de la bière = x_i*) < (*rien d'autre = x_j*) ou comme (*Sonia = x_j*) < (*personne d'autre = x_i*). Cela n'est ni logiquement ni linguistiquement soutenable. Il en va ainsi des phrases (41) dont la construction — spécifiée pour la première fois dans Barbaud (1974) — révèle une propriété syntaxique qui découle naturellement d'une relation d'appartenance et non d'une relation d'ordre :

- (41) a. Ludovic n'est pas qu'un collègue; c'est aussi un ami.
 b. De Reagan, je ne connais que le président et pas du tout le comédien.

Il apparaît à la lumière de ces deux autres exemples que leur interprétation sémantique dépend du fait que l'on conçoit l'individu comme définissant lui-même un ensemble de propriétés (*collègue* et *ami* d'une part; *président* et *comédien* d'autre part). Mais cela ne suppose aucunement que l'on établisse une hiérarchie quelconque entre les éléments de chaque paire.

Il s'ensuit que la condition préalable que doit respecter le Principe Scalaire lors de l'interprétation d'une phrase-*NQ* doit plutôt être formulée en termes de *relation d'appartenance* du syntagme *que-X* à un ensemble auquel *X* est réputé appartenir. Cette analyse n'est pas sans rappeler la notion de «qualité d'altérité» préconisée par Moignet (1973, pp. 8 et 19 et aussi 79) à quoi il attribue la différence entre l'exception et la restriction selon que cette notion est exprimée dans l'énoncé de la première mais pas dans celui de la deuxième. La relation d'appartenance nous dispense alors de spécifier un point (x_i) de l'échelle pragmatique considéré comme supérieur au point particulier d'application de l'élément focalisé (x_j). La

condition (5) et le Principe Scalaire (6) auront donc avantage à être formulés comme en (42) :

- (42) Soit $P(\text{que-}X)$, symbole équivalent d'une phrase-NQ; si $x \in X$ et si $R(x)$ est la présupposition de P , alors on associe à $R(x)$ l'échelle S :

$$(S) \begin{array}{c} \vdots \\ x_n \\ \vdots \\ x_{i+1} \\ \vdots \\ x_i \\ \vdots \\ m \end{array}$$

de telle sorte que : $R(x_i) \rightarrow \sim R(x_{i+1}, \dots, x_n)$
 et que : $\sim R(x_i) \rightarrow R(x_{i+1}, \dots, x_n)$

Le fait que le Principe Scalaire puisse être sensible à deux conditions préalables mais distinctes à savoir, soit $x \in X$ soit $x_i < x_j$, la première relevant du concept d'ensemble et la seconde, du concept de quantité, explique en grande partie la confusion notoire que certains mathématiciens et logiciens ont déjà entretenue vis-à-vis des notions d'appartenance et d'inclusion (Blanché 1968, p. 176). Le fait est que l'assimilation de la première condition à la seconde est tributaire du préjugé pragmatique selon lequel ce qui est «contenu» dans un ensemble quelconque est couramment tenu pour être «plus petit» que cet ensemble. Dans une relation de tout à partie, la partie est subjectivement appréhendée comme plus petite que le tout. Mais ni l'ensemble ni l'élément qui fait partie de cet ensemble ne sont logiquement comparables en fonction d'une qualité ou d'un attribut particuliers. C'est ce qui explique à notre avis la mauvaise formation des phrases-NQ copulatives (26b) dans lesquelles l'élément focalisé est un SA ou un SN attribut superlatifs.

8. Rhétorique et argumentation : de l'ironie à l'insulte.

Si le glissement sémantique «appartenance \rightarrow ordre cardinal» apparaît bien compréhensible dans le cas de *Sonia* qui dénote un individu perçu comme étant nécessairement plus petit que l'ensemble «autres filles», il l'est moins en revanche dans le cas de *bière* par rapport à l'ensemble «autres boissons». Il le devient encore moins dans le cas des exemples suivants :

- (43) a. *Sonia ne voulait que te faire plaisir.*
 b. *Les garçons ne pensent qu'à draguer les filles.*

- (44) a. Ludovic n'était *qu'assoupi* lorsqu'il fut dérangé.
 b. L'accusé ne fut *que réprimandé* par le juge.

De tels contextes non quantifiés sous-entendent habituellement un énoncé contrastif ou adversatif qu'on ne saurait confondre avec un ordonnancement de type quantitatif. Par exemple, le SV *que te faire plaisir* a pour exclusion implicative les nombreux agissements concevables et possibles de la part de Sonia comme disons, *ne pas t'offusquer*, *ne pas t'énerver* ou *ne pas t'embêter*. On ne considère pas pour autant que ces agissements alternatifs soient «supérieurs» en quoi que ce soit à celui de *te faire plaisir*. Dans la hiérarchie des valeurs affectives, ce serait plutôt le contraire qui prévaudrait.

Néanmoins, *que-X* appartient parfois à un champ sémantique comportant une échelle lexicale naturelle. Il devient alors possible de satisfaire la condition préalable (5). Cela est particulièrement clair de la phrase (43b). L'exclusion implicative oppose le syntagme *qu'à draguer les filles* à une alternative globale jouissant cependant d'un préjugé favorable comme disons *travailler sérieusement*. De la même manière et pour une raison qui échappe au raisonnement cartésien, nous considérons que *n'être qu'assoupi* serait un état «inférieur» par rapport à *être éveillé* puisque *ne... que* est incompatible ou à tout le moins bizarre lorsqu'il focalise ce mot :

- (45) *?Ludovic n'était qu'éveillé lorsqu'il fut dérangé.

Enfin, dans l'exemple (44b), il semble bien que le participe passé *réprimandé* fasse partie d'une hiérarchie lexicale telle que l'exclusion implicative nous conduit à interpréter des mots comme *interrogé*, *blâmé*, *condamné* et d'autres, comme lui étant pragmatiquement supérieurs. Mais tous ces mots sont appréhendés comme «pires» que *être acquitté* compte tenu de la bizarrerie de (46) :

- (46) *?Ludovic n'a été qu'acquitté par le juge.

Ces différentes observations nous amènent à conclure que le test de l'opérateur-*NQ* constitue une excellente procédure de découverte des différentes structures lexicales qui entrent dans le champ sémantique d'un mot.

Terminons avec deux autres remarques. D'abord, il appert que la nature pragmatique des échelles qui sont associées aux phrases-*NQ* soit une conséquence naturelle du caractère existentiel — et non pas universel —

d'un ensemble quel qu'il soit. Peut-être est-ce là l'explication de l'agrammaticalité d'énoncés comme (47a)-(49a) dont le contraste avec (47b)-(49b) reste assez évident :

- (47) a. *Ludovic ne boit que quelque chose.
 b. Ludovic ne boit que ça.
 (48) a. *Éric n'aime que quelqu'un.
 b. Éric n'aime qu'elle.
 (49) a. *Sophia n'ira que quelque part.
 b. Sophia n'ira que là.

Que-X est dans ces cas-là une variable qui ne fait partie d'aucun ensemble existentiel. L'opérateur-*NQ* signale donc une échelle qui n'existe pas, ce qui enraye l'application du Principe Scalaire.

Nous sommes ensuite enclin à attribuer à la relation existentielle d'appartenance la propriété qu'ont les phrases-*NQ* d'être compatibles avec un *de-SN* «frontal» comme en (50). L'ordre syntaxique reflète une sorte de disposition mentale comme quoi le tout précède normalement la partie :

- (50) a. De Paris, je ne connais que la Tour Eiffel.
 b. De Montréal, je n'ai visité que la banlieue.

C'est uniquement en vertu de la non-vérité existentielle de cette relation d'appartenance que les phrases (51) sont inacceptables :

- (51) a. *De Montréal, je ne connais que la Tour Eiffel.
 b. *De Paris, je n'ai visité que le Mont-Royal.

Enfin, signalons un dernier aspect des phrases-*NQ* relié plus particulièrement à la rhétorique du discours. Cet opérateur se prête particulièrement bien à l'emploi de procédés visant à créer un effet de comique, d'ironie ou même de cynisme en contexte conversationnel ou affectif. Dans les expressions suivantes, tirées du langage familier, le point de l'échelle auquel le syntagme *que-X* correspond équivaut, pragmatiquement parlant, à un maximum quantitatif ce qui, à première vue, devrait donner un mauvais résultat analogue à (29) vu l'interdiction de localiser l'une ou l'autre des extrémités d'une échelle quelconque. Pourtant, les phrases (52) sont irréfutables :

- (52) a. Je ne peux pas faire plus vite, patron. Je n'ai que mes deux mains après tout!
 b. Je n'ai que ma tête pour me sortir de ce pétrin.

- c. Il est cinglé de me demander ça! Sait-il que je n'ai que mes dix doigts?

Le procédé de rhétorique consiste ici à «forcer» l'échelle en quelque sorte et c'est cette violation d'une condition du Principe Scalaire qui engendre l'effet comique ou ironique. En localisant *que-X* sur le point maximal d'une échelle ayant une référence à la réalité qui est évidente pour tous les locuteurs, celui qui parle signale délibérément cette licence. Un tel procédé est d'ailleurs couramment exploité par les monologuistes pour faire rire leur auditoire, témoin l'exemple suivant :

- (53) La vieille est morte dans une misère incroyable... Pensez! Elle n'avait que trois millions de centimes sous son oreiller...

Mais les contextes dans lesquels *ne... que* s'avère un marqueur privilégié pour ne pas dire exclusif, sont certainement ceux des insultes et des injures. Plus le point localisé par *que-X* se fait assimiler par un locuteur au point le plus bas d'une échelle de «gros mots», plus grand se trouve à être l'éventail des attributs — défauts moins grands plus que qualités — que l'on dénie au locuteur insulté. Dire de quelqu'un qu'il n'est *qu'un salaud, qu'un vaurien, qu'un hurluberlu* ou *qu'une crapule*, constitue une façon plus forte d'insulter ou d'injurier que dire simplement la même chose au moyen d'une phrase déclarative.

9. Conclusion.

Nous pouvons dire en fin de compte que si La Fontaine a préféré recourir à l'opérateur *ne... que* pour caractériser la piètre condition physique du loup, c'est parce qu'effectivement cette forme linguistique lui sert d'argument plus fort dans une rhétorique visant à faire admettre voire, à faire pardonner, le comportement pusillanime de l'animal sauvage qui d'ailleurs déroge à nos préjugés.

Mais la supériorité de la théorie de Fauconnier — modifiée et enrichie dans le sens que nous avons indiqué — réside dans ce qu'elle est capable de concilier l'interprétation sémantique de *ne... que* et la valeur d'argumentation que La Fontaine impute à cet opérateur. Si cet opérateur est doué d'une force argumentative dans un contexte donné — celui-ci en particulier —, ce n'est pas en vertu d'une propriété inhérente, fondamentale ou basique, à

cette forme linguistique, à l'instar de ce que la théorie de Ducrot impliquerait, mais plutôt en vertu du dispositif implicatif qui, de manière indépendante, est sous-jacent à la théorie des ensembles. Or *ne... que* véhicule le concept d'ensemble par le biais de ses implicites présuppositionnel et implicatif.

Philippe Barbaud
Université du Québec à
Montréal

Références

- ANSCOMBRE, Jean-Claude et Oswald Ducrot (1983) *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Pierre Mardaga.
- BARBAUD, Philippe (1974) *Constructions superlatives et structures apparentées*, Thèse de doctorat inédite, Université de Paris VIII-Vincennes.
- BARBAUD, Philippe (1976) «Constructions superlatives et structures apparentées» dans *Linguistic Analysis* II-1.
- BLANCHÉ, Robert (1968) *Introduction à la logique contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- DUCROT, Oswald (1972) *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- DUCROT, Oswald (1980) *Les échelles argumentatives*, Paris, les Éditions de Minuit.
- FAUCONNIER, Gilles (1976a) «Remarques sur la théorie des phénomènes scalaires» dans *Semantikos* 1-3.
- FAUCONNIER, Gilles (1976b) *Études de certains aspects logiques et grammaticaux de la quantification et de l'anaphore en français et en anglais*, Thèse de doctorat ès Lettres, Université de Paris VII.
- GAATONE, David (1971) *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*, Genève, librairie Droz.
- HORN, Laurence (1969) «A Presuppositional Analysis of «only» and «even» dans *Papers from the Fifth Regional Meeting*, Chicago Linguistic Society 5.
- MOIGNET, Gérard (1973) *Les signes de l'exception dans l'histoire du français*, Genève, librairie Droz.
- ZUBER, Ryszard (1972) *Structure présuppositionnelle du langage*, Paris, Dunod.